

Examen professionnel ou chronique d'une tromperie annoncée

De nombreux Adjoints Administratifs se sont inscrits et ont présenté l'examen professionnel SACN. Alors que l'épreuve d'admissibilité est passée, les agents non retenus à cette épreuve ont reçu un courrier de l'Administration indiquant qu'ils n'étaient pas retenus, sans connaître les critères d'appréciations de ces dossiers, sans que le dossier soit noté. **Nous apprenons aujourd'hui que des dossiers « ont été perdus », des agents ont reçu des courriers leur indiquant que leur dossier n'était pas complet, le dossier RAEP n'était pas arrivé à destination !**

Les agents ayant reçu un tel courrier doivent prouver qu'ils l'ont bien envoyé par mail et que le mail est bien parti !

C'est invraisemblable, nous touchons le fond dans l'organisationnel.

La CGT n'a cessé de faire des propositions et de dénoncer le plan de requalification de l'Administration, le faible nombre de postes ouverts à cette requalification et surtout les modalités d'avancement (au choix et par un examen professionnel).

Il est tout simplement aberrant que des agents, en distorsion de poste, passent un examen professionnel afin d'accéder à la catégorie dans laquelle ils travaillent au quotidien.

Lors d'un avancement de corps, l'Administration nous oblige, à occuper un poste en adéquation avec les fonctions et responsabilités liées à ce corps et cela dans un délai d'un an. A contrario, lorsque l'Administration place des agents en distorsion de catégorie, afin de tenir les postes vacants, nulle obligation n'est faite de mettre la catégorie de l'agent en adéquation avec les fonctions et responsabilités du poste occupé !

Dans un courrier adressé à la DRH-MD et au Guichet Unique, la CGT dénonce ce dysfonctionnement, et revendique que les agents en distorsion de poste soient reclassés dans le corps des B, corps dans lequel s'effectuent au quotidien leurs tâches.

Nous portons ce courrier à la connaissance de tous les agents.

Ce plan de requalification, qui ne porte son nom dans aucun des textes réglementaires le concernant, est une duperie et finalement servira à faire avancer des agents qui ne sont pas en distorsion de poste.

La CGT demande :

- Le reclassement automatique des agents en distorsions de poste;
- Un avancement de corps pour les agents qui ne sont pas en distorsion de poste, et qui ont aussi droit à un déroulement de carrière, et que cela se traduise sur la fiche de paye.

Montreuil, le 10 mars 2020